

DISCOURS DE BIENVENUE DE FRANCINE CABANE

Présidente de l'Académie

Salle des séances. Vendredi 19 décembre 2025.

Cher confrère, cher ami, cher Mohammed,

Enfin ! Enfin, vous voilà parmi nous ! Quel honneur, quel bonheur, quel plaisir pour moi ! Bernard Simon, président de l'Académie en 2018, vous accueillait alors comme membre correspondant en disant : « Né à Rabat au Maroc, vivant à Nîmes, porteur de la double nationalité, marocaine et française, vous êtes à vous seul un trait d'union entre les rives de la Méditerranée ».

Cette union des deux rives de la Méditerranée que vous incarnez si bien vous a mené très naturellement, alors que vous n'étiez pas encore membre de l'Académie, à participer en 2017 au colloque intitulé « D'une rive à l'autre de la Méditerranée », colloque porté par le groupe *Arc méditerranéen* de notre consœur Hélène Deronne. C'est aussi tout naturellement que, devenu membre correspondant l'année suivante, vous vous êtes associé aux travaux de ce groupe et que vous avez préparé avec notre regrettée consœur, Catherine Marès, et les autres membres de l'*Arc méditerranéen*, le beau colloque de Carthage en 2022 et celui des RIM à Marseille très récemment.

Juriste et théologien, c'est ainsi que vous vous définissez. Ce sont deux piliers indissociables de votre personnalité : le droit comme cadre rationnel et structurant et la spiritualité, comme volonté d'élévation mais aussi d'ouverture, de main tendue, de dialogue.

C'est donc par le droit et au Maroc, où vous êtes né en 1978, que vous commencez votre formation universitaire. Après un baccalauréat Lettres modernes passé au lycée de Rabat, vous optez pour une licence de droit français à l'université Mohamed V de cette même ville. Puis vous venez en France continuer vos études, d'abord à Perpignan où vous passez un D.E.S de droit comparé droit musulman-droit positif en 2004, puis un D.U. de Sciences criminelles à l'université de Montpellier en 2005 et un autre D.U. Droit et religion toujours à Montpellier en 2006. Vous poursuivez avec un Master 2 de droit public sur un sujet sensible qui s'intitule : « *Règlement du conflit du Sahara occidental par une autonomie régionale à la lumière des expériences espagnoles et françaises* ». Enfin une thèse de doctorat : « *Monarchie et séparation des pouvoirs au Maroc contemporain (1955-2011) Approche historico-politique et constitutionnelle* » sous la direction du professeur Christian BRUSCHI au Centre d'Etudes et de Recherches en Histoire des Idées et des Institutions Politiques, le CERFIIP à Aix-Marseille. Ayant passé en 2007 à Rabat un certificat d'aptitude pour l'exercice de la profession d'avocat, vous rejoignez le Maroc pour y exercer cette activité de 2010 à 2014. Vous êtes donc d'abord et avant tout un juriste, juriste diplômé en droit public, en droit privé, en sciences criminelles, en droit comparé et c'est à ce titre que, sans cesse, les autorités les plus hautes de notre pays ont recours à vos avis très éclairés.

Revenu en France en 2014, c'est le théologien qui s'installe d'abord à Avignon en tant qu'imam de la Grande Mosquée El Boukhari puis à Nîmes où vous occupez les fonctions d'imam au sein de l'hôpital, fonction rétribuée par l'Etat français. La loi de 1905 a prévu que, là où les croyants ne pouvaient pas pratiquer leur culte (les prisons, les internats de lycées, les hôpitaux), l'Etat

permettrait à chacun d'accéder à ce droit fondamental en finançant la présence et le salaire des officiants. Vous voici donc fonctionnaire, agent public, actuellement aumônier des hôpitaux au CHU de Montpellier et membre de la commission des affaires bioéthiques à l'aumônerie des hôpitaux de la région Occitanie. Vous êtes également Secrétaire général au Conseil National des Aumôneries militaires, pénitentiaires, et hospitalières.

Votre réflexion théologique est profonde et vous êtes sans conteste un spécialiste de la religion musulmane et de ses évolutions. Dans le cadre de votre formation doctorale, vous avez participé à l'Ecole d'été d'Aix-Marseille Université en 2016 sur le thème « *La pratique du droit international des droits humains* » ainsi qu'à l'Académie d'été universitaire d'Aix-en-Provence en 2017 sur les "Prophéthologies musulmanes : discours et représentations". Plus récemment, en février 2018, vous figurez au colloque organisé par Sciences Po-Aix sur le thème « *Les imâms dans la cité séculière - Légitimités, fonctions, engagements dans et en dehors de la Mosquée* ». Les colloques auxquels vous participez sont très nombreux que ce soit au Maroc ou aux Etats-Unis, pays dans lequel le Consulat général de Marseille vous a invité à une mission d'observation et d'analyse de la relation entre les divers cultes et religions aux Etats Unis. Plus récemment, vous avez participé au colloque des associations françaises des acteurs de l'Education Nationale et vous vous êtes intéressé de très près à l'application du principe de laïcité dans les hôpitaux. A ce titre, vous êtes sollicité par les Agences Régionales de Santé et par divers ministères.

Vos écrits sont forts, puissants, engagés. Que ce soit dans vos textes sur le « *Statut juridique de la femme au Maroc dans le cadre du code de la famille* » ou ceux sur la « *Réforme de la Moudawana (code de la famille) entre tradition et modernité* », votre engagement pour une modernisation de la pensée islamique en harmonie avec l'évolution des sociétés est inébranlable. Il faut du courage pour porter haut et fort, comme vous le faites, un argumentaire pour un Islam adapté à la société française et respectueux des lois de la République. Vous dites « il n'est pas question de céder à la peur ». Vous rappelez que la tradition musulmane évoque que « *les secrets du Coran ne seront jamais épuisés* ». Je vous cite : « La lecture passive sans se référer au réel contemporain est parcellaire et dépassée. L'intemporalité même du Coran suppose que sa compréhension doit être en mouvement continu. J'insiste pour dire que le texte coranique est immuable concernant le terme mais son application et son exécution restent humaines et on peut l'adapter à toutes les sociétés et à toutes les époques... ». J'aime votre optimisme qui vous amène sans relâche à argumenter, convaincre, parler encore et toujours, à cette jeunesse surtout, dont on nous dit qu'elle penche parfois pour des postures radicales, finalement conformes à l'esprit de contestation de la jeunesse mais à qui il faut donner les outils intellectuels qui permettront les évolutions positives, pacifistes et humanistes auxquelles nous croyons.

Vos engagements sont nombreux et nous sommes ici plusieurs à pouvoir en témoigner. Votre combat pour les droits de l'Homme, le dialogue interreligieux, pour l'esprit de fraternité est inlassable. Vous avez enseigné à la faculté de théologie protestante de Montpellier. Vous militez pour la réorganisation et la réadaptation du culte musulman au contexte français et vous siégez depuis 3 sessions déjà au sein du FORIF ou Forum de l'Islam de France, instance de régulation et de discussion avec l'Etat français. Secrétaire général du rassemblement des musulmans du Languedoc-Roussillon, responsable pédagogique de l'enseignement de la langue

arabe formé par ISESCO (Institut Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture), vous avez encadré de 2004 à 2009 des pèlerins du *Hajj* à la Mecque et à Médine. Actuellement, vous prenez en charge les prêches du vendredi dans plusieurs mosquées en France, le tout assorti de nombreuses conférences. A Nîmes, on vous a connu autrefois très engagé dans le comité inter-religieux et vous venez de fonder avec d'autres l'Université des religions, lieu de rencontre et de dialogue entre les diverses religions présentes à Nîmes. Dans ce cadre, vous nous avez expliqué avant-hier soir en quoi la pensée d'Averroès préfigure de la laïcité dans le monde musulman.

Je voudrais dire un mot sur la laïcité, terrain sur lequel nous nous sommes rencontrés tous les deux et qui a scellé mon amitié et mon admiration pour toi. Le tutoiement me sera permis sur ce volet plus personnel. Il y a plus de 10 ans maintenant, le préfet Hugues Bousiges avait voulu en 2015 en organisant la quinzaine « Vivre la République », créer un grand mouvement de réflexion et d'actions dans plusieurs établissements scolaires autour de la notion de laïcité. Nous nous y sommes croisés et, lorsqu'après l'assassinat de Samuel Paty, j'ai monté un groupe d'intervention pour que des personnes de la société civile viennent, dans les établissements scolaires, apporter aux côtés des enseignants, l'explication de la laïcité et dire son importance, je me suis naturellement tournée vers toi. Avec émotion, j'ai le souvenir du regard surpris d'élèves musulmans qui t'entendaient dire : « je suis imam et je suis laïc », et qui comprenaient grâce à ton discours que la laïcité n'est pas hostile aux religions mais qu'elle permet au contraire à chacun de vivre sa liberté religieuse, ensemble et en harmonie avec des personnes qui ont des croyances différentes. Je reste assez surprise de voir que chacun porte des définitions différentes de ce qu'est la laïcité et qu'on puisse parler de laïcité ouverte, fermée, de combat, stricte, inclusive, pluraliste, libérale, autoritaire, tolérante... La laïcité n'est pas une valeur, la laïcité n'est pas une idéologie, elle est juste un principe d'organisation de notre République appuyée sur deux fondements essentiels : **la liberté de conscience**, à savoir le droit de croire ou de ne pas croire, d'avoir ou pas une religion, de changer de religion et **la neutralité de l'Etat**, qui garantit l'égalité de tous et ne va pas sans complexité. On oublie souvent que c'est la République qui est laïque et non la France, que dans la rue ou dans la société, on peut afficher ses croyances religieuses, que notre Académie par exemple qui, bien sûr, est attachée à la liberté de conscience et au principe général de laïcité, n'est pas dans son fonctionnement une institution laïque, en ce qu'elle n'est pas neutre, qu'on peut y afficher ses croyances religieuses et que nous y avons même des groupes confessionnels, ce qui ne lasse pas de surprendre celles et ceux qui découvrent cette singularité !

La Laïcité est le mur qui soutient les valeurs républicaines puisqu'elle permet la liberté de conscience, l'égalité des cultes et des droits et qu'elle encourage la fraternité dans la reconnaissance de la différence de l'Autre. Pour toi, la laïcité est un pilier. Je te cite : « Moi qui suis français d'origine marocaine et qui ai vécu au Maroc jusqu'à l'âge de 24 ans, je n'ai cessé de demander la mise en œuvre de la laïcité dans le monde arabo-musulman.

A mon sens, c'est le seul moyen qu'on peut utiliser pour mettre fin au conflit entre les sunnites et les chiites. La religion est une spiritualité qui doit se conformer à la laïcité en reconnaissant ainsi la diversité et le droit de croire ou de ne pas croire. Personnellement, je ne souhaite pas qu'on me définisse en fonction de ma religiosité ou de mon appartenance à ma confession mais plutôt en fonction de mon appartenance citoyenne à la cité de la République Française avec ses valeurs de liberté, égalité et fraternité ».

Avant de te donner la parole, je voudrais rapidement revenir sur les conditions de ton élection. Ce fut un peu long et difficile parce que, ta candidature étant présentée par le groupe catholique, le bureau de l'Académie avait craint en l'acceptant de créer un précédent, de modifier un fonctionnement séculaire qui aurait voulu que tu puisses rejoindre plutôt le groupe des indépendants. Après de longues discussions et dans une grande sagesse, le bureau a confié à trois de nos membres le soin de trouver une solution et je veux leur rendre hommage. Avec le sens de la mesure et de la bienveillance, Sylvie Franchet d'Espèrey, Michel Desplan et Mgr Bernard Fougères ont permis, qu'exceptionnellement, au nom de ton engagement dans le groupe Arc méditerranéen, ta candidature puisse être portée par le groupe catholique mais je veux aussi souligner aussi que le bureau de l'époque n'a fait que son travail, ce pourquoi il est mandaté, à savoir préserver les règles de fonctionnement de notre compagnie. Que tous ici en soient remerciés. L'important, cher Mohammed, c'est que tu sois là aujourd'hui, parmi nous, avec nous et que nous puissions avoir en ce moment une pensée pour notre conœur Catherine Marès qui aurait été sans doute fort heureuse de voir que nous pouvons aujourd'hui t'accueillir dans un souci très laïc de pluralité des croyances et de respect absolu des consciences.

Je te souhaite, cher Mohammed, la bienvenue à l'Académie de Nîmes.

*